



Villeneuve-sur-Yonne, le 20 mars 2018

**Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais
Madame Véronique FRANTZ
Vice-Présidente en charge de l'eau de l'assainissement
21 Boulevard du 14 Juillet
89100 Sens**

Madame la vice-Présidente,

Je me permets d'attirer votre attention au regard des factures d'eau qui ont été émises par la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais pour le premier semestre 2017, et adressées ces derniers jours aux habitants de la commune de Villeneuve-sur-Yonne.

Concernant les habitants des hameaux, il ressort que, sur le détail des factures reçues par nos concitoyens, des frais sont retenus en matière de redevance assainissement, mais aussi de modernisation des réseaux de collecte. Je me permets de vous rappeler que les habitants des hameaux de Villeneuve-sur-Yonne ne sont pas raccordés au réseau public d'assainissement collectif, et donc ils ne devraient pas avoir à s'acquitter d'une redevance destinée à financer les charges du SPANC. Il en est de même pour certains quartiers du centre-ville (Route de Bussy, route de la Haute Epine, route de Saint-Julien du Sault, rue Ismaël Besnier...)

Par ailleurs, il semble également que des problèmes apparaissent sur les factures des habitants du centre-ville et des quartiers périphériques faisant apparaître pour certains des coûts d'augmentation du m³ d'eau et des coûts d'abonnement, qui suscitent de vives interrogations et pour lesquels je souhaite obtenir des éclaircissements.

De plus, dans le même hameau ou dans le même quartier, des disparités semblent exister quant aux éléments figurant sur les factures. Je vous demande d'examiner cela avec la plus grande vigilance.

Je vous rappelle qu'au 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais a intégré la compétence « eau et assainissement » avec un lissage des taux sur 5 années. Dès lors, pour Villeneuve-sur-Yonne, concernant le m³ d'eau, celui-ci est facturé à 1.123€ le m³ en 2017, il doit progressivement diminuer à 1.082 € en 2018, puis à 1.042€ en 2019, à 1.001€ en 2020, pour baisser à 0.961 € le m³ d'eau en 2021.

Il apparait également que sur les factures que l'abonnement et la consommation démarrent au 1^{er} janvier 2017 alors que la commune était en affermage avec Veolia jusqu'au 31 janvier 2017.

Je vous demande, Madame la vice-Présidente, de bien vouloir intervenir auprès de la Direction de l'eau et de l'assainissement pour remédier à cette situation, et faire en sorte que de nouvelles factures puissent être émises dans l'intérêt de nos concitoyens. Il me semblerait judicieux que les paiements soient dans cette attente suspendus.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame la vice-Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Cyril BOULLEAUX